

LE PRÉSIDENT

JOURNAL NAPOLEONIEN

BUREAUX : Rue FRANÇOIS-DAUPHIN, 2, près la rue de la RÉPUBLIQUE, ci-devant rue Bourbon.

SOMMAIRE. — Revue de Paris. — Détails sur les affaires de Paris. — Agitations dans les esprits. — Arrestations de gardes mobiles. — Poursuite contre le citoyen Proudhon. — Rassemblements dans plusieurs quartiers de Paris. — Paris occupé militairement. — Les républicains rouges. — Projet de l'Assemblée. — Courrier de Paris. — Italie. — Bruits de bourse. — Chronique parisienne. — Ouverture de dix clubs. — Club présidé par M. Ledru-Rollin. — Assemblée nationale. — Dépêche télégraphique. — Complot découvert. — Adjudication importante. — Arrestation de plusieurs personnes. — Nouvelles de Lyon. — Dévouement d'un enfant. — Assassinat. — Conseil de guerre : Affaire du général Bréa. — Nouvelles étrangères. — Algérie.

Lyon, 1^{er} Février 1849.

(Correspondance particulière du PRÉSIDENT.)

Paris, le 31 janvier 1849.

Les républicains rouges affectent toujours de dire que le parti modéré veut faire une émeute pour profiter des conséquences que produirait sa victoire. C'est une vieille calomnie que l'on sort de l'arsenal révolutionnaire toutes les fois que l'anarchie veut tenter les hasards d'une journée en se mettant à couvert sous le prétexte de la provocation.

La garde nationale s'est rendue, depuis ce matin, avec beaucoup d'empressement, à ses places de rassemblement, et les plus sévères mesures de précaution militaire étaient prises par l'autorité sur toute la surface de la ville.

On peut compter sur la préfecture de police, sur les généraux qui commandent les forces de Paris.

On s'attend généralement à des événements graves.

Les républicains rouges n'ont rien épargné pour exalter et fanatiser les classes sur lesquelles ils ont encore de l'influence, et qui peuvent leur fournir, en réduisant au juste leur calcul, trente à trente-cinq mille combattants pour la guerre des rues. D'autres faits circonstanciés sont à leur avantage.

Les sociétés, dans leur mouvement d'oscillation politique, comme le pendule, reviennent avec d'autant plus de force dans leur réaction, que l'action en avant a été plus forte. « Mais, nous disait un des hommes les plus éminents de la situation actuelle, les sociétés retournant sur elles-mêmes, retrouvent dans leur mouvement en arrière ce qu'elles y avaient placé pendant leur marche en avant. » Ainsi, au 15 mai, la société retrouva les envahisseurs de l'Assemblée nationale; au 23 juin, elle trouva les ateliers nationaux qui avaient été créés par suite du mouvement de février, et elle dut les balayer à coups de canon. Aujourd'hui, elle trouve la garde mobile qui s'agite, qui inquiète, et dont une partie, faible sans doute, mais trop nombreuse encore, pourrait peut-être se joindre aux adversaires du parti de la légalité et de la modération. Quelques personnes craignent aussi pour la direction que pourraient prendre les deux mille hommes de l'artillerie de la garde nationale, composée généralement de républicains très-avancés.

Mais les craintes ne paraissent pas sérieuses, car cette partie de la garde nationale a donné, comme les autres, des garanties à l'ordre. Telles sont les ru-

meurs principales qui courent. Les démagogues répandaient le bruit que la garde nationale veut dissoudre l'Assemblée par la force, en l'envahissant, et que l'armée l'appuierait en ce cas.

Ce sont des bruits faux. La garde nationale veut maintenir l'ordre matériel, et rester dans la ligne légale qu'elle n'a jamais abandonnée.

La majorité est fatiguée de l'obstination de l'Assemblée; mais de là à un coup d'Etat prétorien, il y a loin, et la limite ne sera pas franchie.

Quant à l'armée, dévouée au parti modéré et au président, elle est décidée à tout pour les faire respecter.

La déclaration énergique du cabinet, en excitant les montagnards, a donné une grande satisfaction à la population parisienne, qui ne veut pas voir le gouvernement céder à une émeute dans la rue. Enfin, nous savons positivement que, quoi qu'il arrive ou puisse arriver, le gouvernement est prêt et énergiquement disposé.

Voici les détails que nous trouvons dans nos différentes correspondances sur la journée du lundi 29 janvier, à Paris, détails dont nous n'avons pu donner hier qu'un résumé :

Sept heures du matin, on bat le rappel, la garde nationale arrive difficilement.

A midi, de nombreux rassemblements se sont formés Porte St-Denis, ainsi que dans le faubourg. Des orateurs de clubs prennent fait et cause pour la garde mobile, et prétendent qu'elle n'a été réorganisée qu'à cause de ses opinions républicaines.

Depuis le Théâtre-Historique jusqu'à la Bastille, les boulevards sont occupés par la troupe de ligne; à la Bastille, l'artillerie de Vincennes occupe la place; dans le faubourg St-Antoine, il y a des troupes échelonnées; dans la rue St-Antoine, aux environs de tous les corps-de-garde, il y a des sentinelles avancées, la place est occupée par le 28^e de ligne; le 18^e de ligne occupe l'Hôtel-de-Ville, dont les abords sont très-difficiles à la circulation.

On dit que le bal qui devait avoir lieu ce soir, à l'Hôtel-de-Ville sera remis.

Les quais, les rues de Bourgogne, de l'Université, de Lille et autres rues avoisinant la chambre, sont toutes occupées par la ligne, la cavalerie et l'artillerie.

On rencontre beaucoup de gardes mobiles isolés. La plupart sont accompagnés de ces figures sinistres que l'on est habitué à rencontrer les jours d'émeute. Nous n'avons vu qu'un seul poste occupé par la garde mobile, c'est celui du boulevard Bonne-Nouvelle. Dans notre excursion, nous n'avons pas rencontré un seul bataillon de garde mobile sous les armes.

Dès ce matin, des groupes assez nombreux se sont formés du côté du Panthéon, à la Porte St-Denis, dans les environs de l'Assemblée nationale. Le rappel a battu aussitôt dans la plupart des légions de la garde nationale.

Des pelotons de ligne, à dix heures, prenaient position sur toutes les places publiques, et servaient de point de rassemblement à la garde nationale. Vers midi, l'affluence populaire se faisait remarquer vers les Tuileries, la place de la Concorde, les Champs-Élysées et le palais du président de la République.

A midi et demi, 2 régiments de ligne, 2 batail-

lons des chasseurs de Vincennes, 2 bataillons de la garde mobile et une batterie d'artillerie se groupent autour du palais de l'Assemblée nationale.

Une pluie fine, mais serrée, venait de tomber; les groupes populaires qui paraissent, d'ailleurs formés plutôt de curieux que de gens hostiles, se dissipent peu à peu.

Tout annonce que la journée se passera pacifiquement.

Depuis midi, les représentants sont réunis dans leurs bureaux pour examiner la demande en autorisation de poursuite contre le citoyen Proudhon, et nommer une commission de quinze membres pour l'examen du projet de loi sur les clubs.

A une heure 1/2, quelques représentants commencent à entrer dans la salle des séances, il se forment en groupes dans l'hémicycle et causent avec vivacité.

Il est impossible de se le dissimuler, une agitation très-grande règne dans les esprits. Dès le matin, on voit une foule d'ouvriers qui vont et viennent, l'air préoccupé, le regard scrutateur; des groupes se forment çà et là, où l'on cause de la garde mobile et de l'Assemblée. Dans les groupes nous n'avons pas entendu de propos contre le président, mais la mesure adoptée contre le chef de bataillon Aladenize est diversement commentée.

Hier, vers sept heures du soir, environ 150 gardes mobiles se sont rendus dans la cour des Tuileries, demandant à parler au général Changarnier; ces gardes mobiles venaient réclamer le chef de bataillon Aladenize, et se sont permis des paroles tout-à-fait contraires à la discipline militaire.

Le général Changarnier les a fait cerner par la troupe de ligne et 60 de ces mutins ont été conduits à l'Abbaye.

La nouvelle de cet incident n'a pas tardé à s'apprendre dans Paris et particulièrement au faubourg St-Antoine; une poignée de mobiles ont parcouru les rues en chantant la Marseillaise, mais cette démonstration est restée sans effet.

Le peuple de Paris paraît las des émeutes et des émeutiers. De nombreuses patrouilles ont parcouru la capitale dans tous les sens et pendant toute la nuit.

Ce matin on bat le rappel dans tous les quartiers, et particulièrement dans le premier arrondissement; la légion est convoquée pour la reconnaissance de son nouveau colonel, le général Gourgaud. La première légion était extrêmement nombreuse dans la cour des Tuileries. Sa tenue était magnifique.

Le général-colonel Gourgaud a été présenté par le général Changarnier. Ensemble, ils ont parcouru le front des quatre bataillons de la légion et y ont reçu l'accueil le plus chaleureux.

Le dimanche, 28, vers trois heures de l'après-midi, cent cinquante gardes mobiles environ se sont rendus au palais de l'Élysée pour réclamer auprès du président de la République la mise en liberté de quatre chefs de bataillon et des deux adjudants-majors arrêtés et conduits, la veille, à l'Abbaye. Le président n'ayant pas voulu les recevoir, M. le général Changarnier, qui était en ce moment près de lui, est allé vers eux. En termes nets et pleins de chaleur, il leur a démontré qu'il y avait, en cette circonstance, un fâcheux malentendu. Il leur a dit qu'il n'était pas vrai que le gouvernement eût oublié leurs services

ni qu'il voulût les licencier. Cela était si loin de sa pensée qu'il comptait fermement sur eux; la position de la garde mobile avait été fixée définitivement et régularisée par l'arrêté du président de la République, voilà tout. Le général a, toutefois, ajouté que si elle pensait le moins du monde à exciter le désordre et à enfreindre les lois, le gouvernement avait résolu d'agir vigoureusement et en avait tous les moyens. Le général Changarnier s'est rendu ensuite à l'état-major; la colonne des gardes mobiles s'est retirée, et vers quatre heures et demie, est arrivée près du guichet en proférant des cris séditieux. On prétend même qu'elle a voulu forcer l'entrée des Tuileries, et que tout aussitôt les grilles ont été fermées.

Le 24^e de ligne, caserné dans l'intérieur du château, a pris les armes; l'ordre a été donné à M. Roger (du Nord), colonel d'état-major, de se mettre à la tête des dragons et de charger sur les factieux. A la vue des dragons, les gardes mobiles se sont repliés et sont rentrés dans leur caserne de la rue St-Thomas-du-Louvre, tout près des Tuileries. C'est là que sont casernés les 1^{er} et 6^e bataillons de la garde mobile. Dès le matin, quelques têtes exaltées du 6^e bataillon ont tenté de se saisir du drapeau pour le porter à l'Abbaye. L'intervention des hommes sensés a suffi pour empêcher cette coupable démarche.

Le général Perrot, chef d'état-major de la garde nationale, est allé, le soir, à six heures, à la caserne avec un bataillon du 24^e de ligne; la caserne a été cernée; le général y est entré seul et s'est montré au milieu des soldats. Il leur a fait comprendre que leur position n'avait pas reçu la moindre atteinte et que toute tentative de troubler l'ordre, subirait à l'instant une répression exemplaire.

Une note a été publiée ce matin dans le *Moniteur*, annonçant que le président de la République ne modifierait pas sa politique, et qu'il continuerait à prêter à son cabinet un appui ferme et persévérant.

Cette déclaration publique des loyales intentions du président est la plus péremptoire des réponses à tous ces bruits colportés par l'esprit de faction et la malveillance, et qui tendaient à représenter M. Louis Bonaparte comme disposé à sacrifier son cabinet, pour se livrer aux partis qui ont combattu sa candidature.

Il faut désormais que l'intrigue en prenne son parti. L'accord qui règne entre le chef du gouvernement et ses ministres ne sera pas rompu par un vote de l'Assemblée.

L'élu de la majorité du pays ne veut, pour instruments de sa politique, que des hommes pris dans la majorité du pays.

Si l'accord ne peut s'établir entre la majorité de l'Assemblée et le président, les difficultés de la situation s'aggraveront encore sans doute, mais la responsabilité aux yeux du pays pèsera sur qui de droit.

Courrier de Paris.

Le courrier nous arrive à onze heures et quart. L'Assemblée a voté en faveur du principe de la dissolution à la fin de la séance du 29.

Paris est calme, les indices menaçants ont disparu, la fermeté du ministère a sauvé la capitale d'une émeute terrible.

Nous résumons les nouvelles les plus saillantes dans les lignes ci-après.

Paris a repris sa physionomie ordinaire; les anarchistes effrayés par l'attitude imposante du gouvernement de la garde nationale et de l'armée, ont désarmé pour le moment. Les clubs sont silencieux, les réunions secrètes se cachent encore un peu plus dans leurs ténèbres, et c'est à peine si l'on voit quelques figures sinistres et sombres trahir, par leur attitude d'irritation concentrée, le dépit d'avoir manqué le coup que la République rouge avait préparé.

Oui, le coup d'Etat de la rue était parfaitement organisé; les rapports de police ont fait connaître la stratégie de l'insurrection que la Montagne avait combinée.

D'après ces plans, l'envahissement de la capitale, l'attaque contre l'Assemblée nationale, contre l'hôtel du président de la République et contre la résidence de quelques hommes politiques les plus éminents de la situation actuelle, devaient se combiner avec l'insurrection dans les rues, les barricades et l'incendie. C'était à peu près le même plan qu'au mois de juin, plus l'assassinat de quelques sommités politiques, sociales et financières. Seulement, une police bien faite, bien dévouée à l'ordre public, un ministère ferme, énergique, droit dans ses principes et dans son but, un gouvernement loyal, des chefs sincères et coura-

geux, ont arrêté le complot avant son exécution. Ceux-là n'avaient pas besoin de le laisser éclater, grandir, devenir une formidable insurrection, pour se grandir eux-mêmes. Ils l'ont étouffé en le prévenant, en intimidant ses agents, en plaçant des factionnaires avec ordre de tirer sur quiconque déplaceait un pavé pour faire une barricade.

— Nous avons donné hier le récit des faits les plus saillants de la journée. Heureusement les factieux ont été encore une fois déçus dans leurs criminelles espérances. Les gardes nationaux ont répondu en grand nombre à l'appel qui leur était fait. Cet empiètement n'a rien qui doive étonner. La garde nationale parisienne avait déjà montré, au 15 mai et dans les journées de juin, tout ce que le pays est en droit d'attendre de son patriotisme.

— M. le général Bugeaud est parti hier, à midi, pour son quartier-général de l'armée des Alpes, à Lyon.

Nouvelles d'Italie.

Turin, 29 janvier.

Le roi vient de régler le personnel de son palais; il en a diminué considérablement le nombre; il a déclaré que son cortège se bornera dorénavant à ses seuls aides-de-camp.

Charles-Albert ouvrira en personne le nouveau parlement.

Nous avons été témoins ici d'une grande démonstration des ouvriers auprès du ministre, contre un écrit immoral qui a vivement blessé nos travailleurs.

De grandes manœuvres s'exécutent à Alexandrie; quelques officiers hongrois sont arrivés dans cette ville, où ils ont été accueillis avec acclamation; le soir ils ont paru dans la salle du théâtre avec les insignes d'officier piémontais.

On dit que les Autrichiens se concentrent sur la rive gauche du Pô, au-delà de Ferrare, pour envahir l'Italie centrale à la belle saison; de là aussi, des Hongrois désertent pour se rendre à Bologne.

Nous ne pouvons rien savoir de positif sur les élections pour la Constituante à Rome; défiez-vous à cet égard des journaux italiens, les uns disent que les votants se pressent autour des urnes électorales; que tous les votants, sans exception, s'empressent de déposer leur vote.

D'autre part, nous lisons que dans les légations, l'apathie des paysans est telle, que l'on est obligé d'en venir à des menaces contre les réticents.

A Bologne, les murs sont couverts de placards; l'on répand des imprimés incendiaires pour obliger le peuple à aller déposer les bulletins; les employés sont menacés de perdre leurs emplois, les citoyens, leurs vies et leurs fortunes, s'ils ne votent pas. Les habitants des campagnes, seuls, restent sourds aux ordres et aux menaces.

Tous les bons citoyens se retirent des affaires publiques et y sont remplacés par des hommes de mauvaise réputation.

Voilà un échantillon de cette belle révolution romaine dont l'Europe catholique n'a pas honte de tolérer les débordements!

Le calme succède à l'agitation qui a régné hier dans la capitale, et la Bourse voyant Paris tranquille fait de la hausse.

Le 5 p. 0/0, laissé hier à 75, arrive à 75 75 et finit à 75 50 à terme et au comptant.

Hausse, 50 c.

Le 3 p. 0/0, de 45 15, touche 45 50 et ferme à 45 45, fin courant et au comptant.

Le principe de la dissolution de la chambre en fait paraît admis; il produit bon effet en bourse. La cause est en effet entendue; seulement, on regrette ici qu'on l'ait remise à 5 jours.

Le bruit court que M. d'Alton-Shée a été mis en état d'arrestation.

L'état de la blessure de M. Clément-Thomas, sur le côté de la poitrine, près de l'épaule, est plus rassurant. A une saignée, le médecin a cru pouvoir garantir le rétablissement du malade. Il est aussi bien que possible ce matin.

Le marché est assez bon, quoique les cours de fermeture soient faibles vers la fin. Quelques spéculateurs croient au cours de 76 fr., mais ils ne pensent pas qu'on le dépasse en liquidation. Telles sont les impressions de la Bourse.

La Banque de France, de 1695, gagne 20 fr., à 1715 fr.

Les chemins de fer sont presque tous en bonification de 2 à 3 fr.

Orléans arrive de 692 à 695.

Avignon-Marseille s'élève à 182 fr. 50.

Le Nord monte à 390 f.

L'embranchement de Calais est regardé comme très-favorable à la ligne.

Les actions monteront, je crois, davantage encore. La compagnie achète.

Chronique parisienne.

On racontait aujourd'hui à l'Assemblée nationale qu'à la suite d'un article très-vif dirigé contre lui par le *Corsaire-Satan*, M. Clément Thomas s'était rendu au bureau du journal où, à la suite d'une explication avec l'auteur de l'article, M. de Coëtlogon, il avait donné à ce dernier un soufflet. M. de Coëtlogon a saisi un poignard, mais il a été retenu. Un duel a immédiatement été arrangé, et ce matin MM. Clément Thomas et Coëtlogon se sont battus à l'épée au bois de Boulogne. Le premier avait pour témoins MM. Guinard et Lombard; le second, MM. de Rovigo et Viremaître. M. Coëtlogon a été légèrement touché à la hanche, mais M. Clément Thomas a été dangereusement blessé à l'aisselle.

On assure que M. Clément Thomas est mort des suites de sa blessure.

— Le vote de l'Assemblée a porté ses fruits: dix nouveaux clubs viennent de s'ouvrir; on parle beaucoup du club que doit ouvrir M. Ledru-Rollin en personne, dans la rue Martel; mais les ouvriers sont fort divisés.

— Le gouvernement a, dit-on, décidé le rétablissement du consulat de France à Civita-Vecchia. On sait que ce consulat a été converti en simple agence consulaire après février; l'importance de ce port, dans lequel arrivent tous les ans un grand nombre de navires français, vient d'engager le gouvernement à y établir un consul. On assure que ce poste va être rendu à M. Sauveur-la-Chapelle, dernier titulaire.

— Le nom de M. Freslon, représentant du peuple, procureur général, puis ministre de l'instruction publique, vient d'être rétabli au tableau des avocats à la cour d'appel d'Angers.

— On dit que MM. de Lamartine et Armand Marrast ont été appelés hier soir à l'Elysée-National.

— Le sieur Barthélemy, dont on a annoncé l'évasion de la prison du conseil de guerre, est arrivé en Angleterre; un journal annonce qu'il a écrit au président du conseil de guerre pour disculper le concierge de la prison militaire qui a été arrêté à l'occasion de sa fuite.

— On assure que, dans quelques jours, la section de Tours à Saumur du chemin de fer de Tours à Nantes, sera ouverte aux voyageurs. L'exploitation jusqu'à Angers commencera définitivement au mois de mai prochain.

— On lit dans le *Moniteur*: « Plusieurs journaux ont parlé du prochain départ du 9^e léger, du 48^e de ligne et du 2^e dragons.

Il n'y a de vrai dans cet article que le départ du 9^e léger, bon et brave régiment, qui est venu deux fois à Paris en dix-huit mois. »

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 29 janvier. — Présidence de M. MARRAST.

Une foule immense encombre les abords de l'Assemblée, protégée par les troupes nombreuses échelonnées autour de l'Assemblée. Gardes mobiles, troupes de ligne, artillerie, cavalerie. Les groupes d'hommes, malgré la pluie, se forment sur les quais et dans les rues. Du reste, aucun cri ne se fait entendre, et tout ce monde paraît inoffensif. Les curieux affluent dans les tribunes. Les représentants ne se font pas attendre.

A deux heures et demie la séance est ouverte. Le procès-verbal est lu et adopté.

Dépôt de pétitions pour ou contre l'Assemblée par MM. Buchez, Grandin, Blin-de-Bourdon, Degeorges.

Plus de cinquante membres se succèdent à la tribune, c'est une véritable procession.

MM. Gent et Danjoye, entre autres, se rencontrent à la tribune.

M. DANJOYE: Je présente une pétition couverte de plus de six mille signatures, qui demandent à l'Assemblée de se séparer. (Bravos à droite.)

M. OD. BARROT a la parole: J'ai cru du devoir du pouvoir exécutif d'annoncer à l'Assemblée diverses mesures qu'il a prises pour maintenir l'ordre dans la capitale. Je dois dire à quelle occasion ces mesures ont été prises.

Le moment approchait où il fallait réorganiser la garde mobile. Un règlement avait été fait, qui conciliait les intérêts de la discipline militaire et de la légalité, en même temps que les services rendus par ce corps. L'arrêté, quoique juste, a causé quelque émotion dans plusieurs bataillons de la garde mobile, surtout parmi les officiers, qui espéraient conserver indéfiniment leurs grades. Le gouvernement s'en est inquiété dans l'intérêt

même de cette brave et loyale troupe; mais il n'a pu empêcher que les ennemis de la société...

Une voix à gauche: C'est le ministère. (Rumeurs.)

M. BARROT: ...que les ennemis de la société n'aient cherché à profiter de cet incident et à l'envenimer. Un rapport ne nous a laissé aucun doute à cet égard. Nous ne voulons pas exagérer la situation; mais il faut reconnaître qu'elle eût pu créer des éventualités contre lesquelles le gouvernement a dû prendre des mesures. Ces mesures ont été prises dans un esprit qu'une réelle expérience nous a dicté: c'est qu'il vaut mieux prévenir que réprimer. (Bravos à droite.) Telle est la cause de l'appareil militaire qui a frappé vos regards. Du reste, un officier-général désigné par le président de l'Assemblée a été mis à la tête des troupes. Je ne dis plus qu'un mot: il a pu exister entre une partie de cette Assemblée et le gouvernement quelques dissentiments, mais il est un point sur lequel nous serons toujours d'accord, c'est le respect de la Constitution et la répression des partis anarchiques. (Bravos à droite.)

M. DEGOUSSÉ: J'ai été surpris ce matin de l'appareil militaire dont on vient de vous parler. J'ai demandé des explications qui ne m'ont pas paru satisfaire complètement au respect dû à l'Assemblée qui a le droit de se garder elle-même. (Rumeurs à droite.) Aux questeurs seuls appartient le droit et le devoir de la protéger. (Très-bien! très-bien! bravos à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT: Il y a ici un malentendu. Le président avait été prévenu et s'était empressé de désigner le général Lebreton, notre collègue, sous les ordres duquel sont maintenant toutes les troupes qui sont aux alentours du palais. (Très-bien! très-bien!)

M. BILLAUT dépose le rapport et le projet de loi électorale et demande de plus que sa proposition, relative à la fixation du budget des recettes, soit discutée mercredi. (Adopté.)

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des propositions relatives à la dissolution de l'Assemblée.

M. FRESNEAU: Messieurs, je n'aurais pas le courage de prendre la parole en ce moment, si la question que nous avons à discuter était étrangère aux préoccupations de l'Etat.

La proposition de l'honorable M. Rateau tend à mettre un terme à des difficultés qui s'aggravent tous les jours et prolongent la crise qui pèse sur le pays.

Aujourd'hui personne ne peut plus soutenir que la proposition est contraire à la dignité de l'Assemblée. L'Assemblée a-t-elle accompli son mandat? Peut-elle se retirer après les travaux terminés par elle? Je le crois; notre mandat n'est pas illimité comme on l'a prétendu; il a ses bornes, et, si nous les franchissions, nous serions conspirateurs.

On objecte en vain que vous avez pris une décision par laquelle vous avez déclaré que vous feriez les lois organiques; mais cette décision est essentiellement révoquable.

J'accepte cependant que vous fassiez les lois organiques, mais à condition qu'on me dise ce que c'est qu'une loi organique. (Rumeurs à gauche.)

Laissons donc de vaines distinctions; la limite de notre mandat n'est pas là; elle est dans les forces du pays, qui ne peut supporter plus longtemps le poids d'un gouvernement révolutionnaire. (Rumeurs) Eh! sans doute; ce que nous avons, est-ce un gouvernement constitutionnel et régulier! Qui oserait l'affirmer?

Ici l'orateur entre dans quelques considérations métaphysiques qui provoquent le murmure des conversations particulières.

M. FRESNEAU: Sommes-nous une Assemblée constituante? Comparcz ce que nous sommes à ce que nous avons été, ayant en face de nous un collègue de souveraineté, un pouvoir égal! (Réclamations à gauche.)

Messieurs, nous tenons suspendue sur le pays la crise dernière et inévitable qu'il faut traverser pour arriver à un gouvernement définitif et régulier! (Réclamations à gauche.)

Il dépend de nous de mettre un terme à ses inquiétudes, à ses incertitudes. Devons-nous hésiter? Nous ne sommes plus dans le système de pondération des pouvoirs que la Constitution a prévu. L'union des pouvoirs constitués existe-t-elle? Le pays y croit-il? Quels sont les moyens de la rétablir! Ce sont là des questions brûlantes, mais qu'il ne faut pas craindre de toucher. La situation est pleine de périls et je ne me dissimule pas que la cause en est surtout à l'élection du 10 décembre. (Oh! oh!)

En effet, si l'élection du 10 décembre eût tourné autrement, les dangers eussent été différents (mouvement); mais cette situation périlleuse, le pays l'avait prévue et il avait compté pour en sortir sur le patriotisme dont vous lui avez donné tant de preuves? Si nous sommes d'accord sur l'origine de la situation, nous différons sur les moyens de sortir d'embarras. Le moyen est bien simple, nous dit-on; il suffit que les ministres qui sont sur ces bancs retournent à leurs places. Ceux qui parlent ainsi s'abusent étrangement et ne comprennent pas le vote du 10 décembre.

Le pays n'a pas choisi M. Louis Bonaparte simplement comme un nom, mais parce qu'il représentait une politique dont le ministère qui est sur ces bancs est l'expression. Un ministère en sens contraire aggraverait la situation, car il serait en hostilité avec le pays.

M. J. FAVRE: J'avoue, Messieurs, qu'après avoir enten-

du, il y a quelques instants, les explications du président du conseil, je croyais que la gravité de l'incident ne laissait plus de place à la délibération. (Rumeurs à droite.) Alors que le danger était tel que le cabinet, dans sa préoccupation, avait manqué au respect dû aux prérogatives de l'Assemblée, l'Assemblée, pressée de toutes parts par une force publique qu'elle n'avait pas appelée, aurait pu passer simplement à l'ordre du jour et déclarer qu'elle ne se dissoudrait pas. (A la question!) J'y viens, puisque l'Assemblée en a décidé autrement, et je n'oublierai pas que, plus la question est grave, plus je mettrai de calme dans mon langage.

M. GRANDIN: Vous ne joignez pas l'exemple au précepte.

M. J. FAVRE: Ceux qui ne comprennent pas la gravité de leur mandat en sont indignes. (Réclamations.) Venons à la question. Je comprends la susceptibilité de ces membres qui croient leur mandat expiré. Mais le devoir de l'homme d'Etat est de se recueillir et de se placer au-dessus de la clameur des partis, en se demandant si cette susceptibilité n'est pas exagérée, si notre retraite en ce moment ne serait pas une désertion, et une désertion devant l'ennemi. (Très-bien!) On fait grand bruit des pétitions qui sollicitent notre dissolution. Mais le droit de pétition a ses bornes. Autrement, il serait le droit de la révolte et de l'anarchie. Il n'y aurait pas de pouvoir issu de l'élection contre lequel on ne se fit une arme du droit de pétition. Parlerai-je du style de quelques unes de ces pétitions qui m'ont rappelé la fatale journée du 15 mai? Il faut donc, par un vote, mettre un terme à ces pétitions anti-constitutionnelles. (Oh! oh!) On dit que l'Assemblée a terminé son mandat.

Quoi donc! était-ce seulement pour écrire sur le marbre une Constitution plus ou moins parfaite? Non, sans doute. Vous êtes venus ici pour être les chefs du gouvernement, pour sauver la société, pour asseoir l'ordre! Non pas en essayant hypocritement des restaurations qui tomberont dans le mépris si elles ne tombent pas dans le sang. (Bravos.) Non, la France tout entière se tourne vers la démocratie, vers la démocratie honnête. La question n'est pas de savoir si le navire est construit, mais s'il flotte et si les pilotes sont sûrs. (Bravos prolongés. Applaudissements.) On proteste ici de son amour pour la Constitution. Je voudrais moins de passions sur les lèvres et plus de sincérité dans les actes. Est-ce que la Constitution ne déclare pas que l'Assemblée constituante ferait toutes les lois organiques, dont le nombre serait fixé par elle? J'ai entendu, avec étonnement, dans la bouche de M. le ministre de la justice, cette étrange assertion que l'Assemblée se préoccupait trop du gouvernement et pas assez de sa position législative. Quoi donc! le pouvoir souverain, celui auquel on est factieux si l'on résiste, ne réside-t-il pas dans les assemblées? c'est la doctrine qu'a soutenue M. le ministre de la justice pendant les dix-huit plus glorieuses années de sa vie. (Mouvement.) Venons aux considérations politiques qui militent contre la proposition. Est-ce que cette Assemblée manque de lumières? N'a-t-elle pas successivement recueilli les naufragés du 4^{er} mars et du 29 octobre. (On rit.) Oui, mais l'Assemblée gêne quelqu'un qui ne se nomme pas et qui se cache. Chose fatale, car il n'y a rien de si faible qu'un pouvoir occulte et un ministère protégé. L'Assemblée est-elle en hostilité avec le président de la République, avec le cabinet? Sur ce point, je crois qu'on s'abrite sans doute dans le vote du 10 décembre. L'Assemblée, je l'avoue, a trop vivement trahi ses préférences; elle a pris parti pour un candidat dont le nom était écrit dans son cœur par les services rendus par lui au pays. On dit que l'élection du 10 décembre a condamné la politique suivie avant cette époque. Le vote du pays a été un hommage rendu à une illustre mémoire, qu'aujourd'hui des hommes venus à la suite voudraient exploiter. (Mouvement. — La séance continue.

Nouvelles de Lyon.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Paris, 30 janvier, 10 heures et demie.

Le ministre de l'intérieur à MM. les préfets des départements:

Un complot formé par les meneurs des sociétés secrètes qui espéraient attirer dans leurs rangs quelques mécontents de la garde mobile a été déjoué dans la journée d'hier.

Les troupes ont occupé en peu d'heures tous les postes qui leur étaient assignés.

La garde nationale s'est rendue en grand nombre et avec enthousiasme à l'appel qui lui était fait pour la défense de l'ordre.

L'autorité a opéré plusieurs arrestations.

Non terminée.... nuit.

— M. Tourange, notre nouveau préfet, arrive aujourd'hui même. Il est impatientement attendu.

— Par arrêté du président de la République, M. Massot, ancien magistrat, est nommé procureur de la République à Lyon, en remplacement de M. Bacot.

— Le 22 février prochain aura lieu à la préfecture du Rhône, une adjudication importante pour l'exécution des travaux du chemin de fer de Paris à Lyon, dans la commune de Vaise.

— Le sort a désigné M. de Vauxonne, membre du conseil général du Rhône, pour faire partie du jury national, qui doit assister la haute-cour nationale de Bourges pour le jugement des accusés du 15 mai.

— Le 56^e de ligne qui avait été passé en revue dimanche par le général d'Arbouville, quitte nos murs pour prendre son cantonnement à Venissieux; il sera remplacé par le 6^e léger.

— On écrit de Tain que le matin du mercredi 24 janvier, des enfants de trois à cinq ans ayant vu, dans le quartier de la ville qu'ils habitent, que l'on avait tué et flambé un cochon, comme cela se pratique pour en brûler le poil, quand on ne l'enlève pas au moyen de l'eau bouillante, imaginèrent, dans l'après-midi, de jouer entre eux à ce qu'ils appelaient au cochon brûlé.

L'un d'eux, charmant enfant d'environ trois ans, consentit, au refus d'une petite fille un peu plus âgée, à faire le cochon, les autres l'ayant assuré, comme ils l'ont dit eux-mêmes ensuite, dans leur naïveté, qu'ils ne le brûleraient pas pour de bon.

Le pauvre enfant se coucha sur le ventre, dans une petite écurie contigue à un têt à porc; son frère et sa cousine le couvrirent de paille; les enfants allèrent ensuite chercher des allumettes chimiques, avec lesquelles ils mirent le feu à cette paille. La flamme qui s'éleva aussitôt les ayant effrayés ils sortirent précipitamment et se sauvèrent en fermant la porte de la petite écurie.

Le malheureux enfant qui faisait le cochon dut être promptement étouffé par la fumée; car on n'a entendu aucun cri. Tout avait pris feu autour de lui: le plancher de l'écurie, le grenier à paille au-dessus, le têt à porc, placé sous la même toiture, cette toiture elle-même, tout a été brûlé; et sans les prompts secours apportés par la compagnie des pompiers de Tain, la population de la ville et les braves soldats du 49^e de ligne cantonnés à Tain, la maison qui est attenante à l'écurie, ainsi que des meules de paille qui en sont à une très-petite distance, eussent été incendiées.

Les pompiers de Tournon sont égarment accourus, aussitôt que le toccin s'est fait entendre; mais on s'était déjà rendu maître du feu avant que la pompe fût parvenue sur le lieu du sinistre.

Pour prévenir de pareils accidents, M. le maire de Tain a publié un avis recommandant aux parents la plus grande prudence dans l'usage des allumettes chimiques qui ne doivent jamais être laissées à la portée des enfants.

On signale la belle conduite du citoyen Gerbet qui a fait les plus courageux efforts pour arracher à cette mort cruelle l'imprudent enfant.

— On a retiré du Rhône, auprès du pont de la Mulatière, le cadavre d'un militaire du 6^e de ligne, portant le n^o matricule 14,480. Son cadavre n'offrait aucune trace de violence; il faut donc attribuer cette mort à un accident.

— Samedi, 17 février, à huit heures précises, aura lieu, au Cercle musical, un concert donné par M^{me} Ducrest et M. Rhein. On y entendra nos meilleurs artistes, entre autres, M. Donjon et M^{me} Steiner-Beaucé donneront le concours de leur beau talent à cette solennité musicale.

La musique militaire du 9^e dragons, dont les Lyonnais ont pu admirer dans maintes circonstances la brillante exécution, jouera l'ouverture du *Châlet*. Le programme de ce concert assure d'avance aux bénéficiaires, une recette considérable.

2^{me} CONSEIL DE GUERRE.

Présidence de M. le colonel CORNEMUSE, du 14^e léger. Affaire de la barrière de Fontainebleau. — Assassinat du général de Brea et du capitaine d'état-major de Mangin.

LUC: Il n'y a qu'un seul homme qui ait pu articuler une telle dénonciation contre moi. C'est le lieutenant Constant qui est, ainsi que je vous l'ai dit, mon ennemi personnel.

PIERRE MENAN, caporal de la garde mobile. Arrivé à la barrière Fontainebleau, il fut envoyé par un lieutenant du 24^{me} léger pour faire une perquisition chez Luc, que l'on désignait comme ayant tiré le premier sur le général Brea. Arrivé dans son domicile, dont il était absent, il trouva sur un petit bureau une lettre adressée à Louis-Napoléon, qu'il mit dans sa poche.

D. Qu'y avait-il dans cette lettre, l'avez-vous lue?

R. Il y disait qu'il avait payé des petits verres d'un sou aux ouvriers des ateliers nationaux, qu'il pouvait exercer sur les votes une certaine influence, etc. Le témoin parcourut la maison, et finit par trouver Luc dans la cave. Les gardes mobiles voulaient d'abord le fusiller, le propriétaire intervint et le sauva.

LUC: Si je n'ai pas été fusillé, ce n'est pas au témoin que je le dois, c'est à Mercier seul. Il dit qu'il avait avec lui quatre hommes, ils étaient plus de quinze.

20^e témoin. — GILBERT, marchand de vins, barrière de Fontainebleau, 12. Lorsque j'ai vu amener au poste, en face la maison, le commandant Desmarest, j'ai couru chercher mon fusil pour lui prêter aide et secours s'il était possible. Malheureusement, il n'y avait pas là un homme raisonnable. Comme je suis le dernier de la famille, mon père est venu me chercher, et je suis rentré.

D. Qu'avez-vous vu quand vous êtes entré au poste ?

R. J'ai vu Choppart, Lahr était devant le poste, j'ai vu Moussel qui manifestait de mauvaises intentions, ainsi que Dugat, quand on a amené le général.

D. Criaient-ils qu'il fallait le fusiller ?

R. Oui, excepté Lahr, qui disait qu'il ne fallait pas laisser le général au poste, qu'on allait le soustraire.

D. Avez-vous vu dans le poste ?

R. J'y ai vu Martin Nuens dans de pas trop bonnes intentions.

D. Vous avez vu Dugat ?

R. Oui, il était sans armes, mais il était furieux. Au reste, je n'ai pas vu le fait de l'assassinat. En ce moment, j'avais été prendre ma femme et mes enfants et je les emmenais par la rue Maltournée pour les mettre en sûreté.

LAHR : Gilbert dit vrai ; et, en suivant le général du Grand-Salon au poste, j'entendais des jeunes gens qui voulaient le faire conduire à Bicêtre ou le fusiller sur la route. Alors, quand on voulut le faire entrer au poste, je dis à ceux qui étaient bien intentionnés : « Ne le faites pas entrer, il y sera fusillé. »

M. LE PRÉSIDENT : Vous dites que Choppart était hostile au général ?

R. Je l'ai entendu dire devant la porte : « Nous attendons la réponse ; si elle n'arrive pas, nous allons les fusiller. » Mony, de même, disait qu'il fallait les fusiller. Il y avait là plus de 300 personnes, hommes et femmes, qui proféraient les mêmes cris.

M. CARTELLIER : Le témoin a entendu les insurgés qui demandaient que le général fût conduit à Bicêtre ; était-ce pour l'y fusiller ou pour l'y mettre plus en sûreté ?

R. Je ne sais pas. Lahr criait qu'il fallait le retirer du poste, parce qu'il allait s'échapper. Je ne sais pas quelle était son intention ni celles des autres.

Le défenseur des frères Vapreaux fait constater par le témoin, qui les connaissait tous deux depuis longtemps, que bien que domiciliés en face du poste, il ne les a vus ni l'un ni l'autre durant tout le cours des événements.

A la suite d'une courte suspension, M. le président, ouvrant l'audience, annonce que l'accusé Noury, sur sa demande, va être ramené au banc des accusés. (Murmure de curiosité dans l'auditoire.)

Quelques instants après, Noury, en effet, entre sous la conduite de deux gendarmes et prend place entre Choppart et Nuens.

Un quart d'heure après, l'audience est reprise.

M. le président ordonne que l'accusé Noury soit ramené à l'audience sur sa demande. (Mouvement de curiosité.)

Noury est introduit ; il porte un vieux paletot, il est fort pâle.

MASCIER (Antoine), 42 ans, marchand de vins, maître du Grand-Salon, barrière Fontainebleau, dépose qu'en voyant arriver le général tout essoufflé dans son établissement où la foule l'avait amené, il lui offrit un verre d'eau et fut pour cela traité d'aristo par Moussel. Dugat survint et prit le général à la cravate, fit le signe de lui cracher à la figure en lui disant : « Je vais te tuer. »

M. LE PRÉSIDENT : Avez-vous suivi le général au second étage ?

R. Oh ! non, j'avais trop peur ; on menaçait de brûler l'établissement, et puis il fallait donner à boire à ceux qui en demandaient. Peu après, j'ai vu partir le général, conduit comme un criminel ; il me fit un signe de la main ; je me baissais pour l'embrasser lorsque je reçus dans le dos un coup de crosse de fusil. Le général me dit : Retirez-vous, mon ami.

D. Savez-vous autre chose ?

R. J'ai vu Moussel mettre son fusil en joue sur la croisée de l'appartement où se trouvait le général, attendant qu'il se montrât.

Après cette déposition, le président annonce qu'il va procéder à l'interrogatoire de Noury, qui avait quitté l'audience au moment où on allait l'interroger.

M. LE PRÉSIDENT : Nous espérons, puisque vous avez demandé à revenir, que votre conduite aux débats sera désormais convenable. — Dites-nous vos prénoms.

R. Jean-Alexis ; j'ai dix-huit ans.

D. Vous étiez à la croisée du poste lorsque le général a été assassiné.

R. Oui.

D. Vous avez eu en votre possession des objets ayant appartenu au général ?

R. Jamais ; il y avait d'autres personnes avec moi. Il y a un jeune homme qui a caché, en se sauvant, des objets dans du foin.

D. Vous avez rencontré Bailly, qui vous demanda pourquoi vous aviez de la difficulté à marcher, et vous avez répondu, en sortant de vos vêtements une épée : « C'est cela qui me gêne. »

R. Cela est faux.

D. Vous avez avoué avoir fait feu le premier.

R. J'ai entendu le commandement, j'ai tiré avec d'autres ; il y a eu sept ou huit coups.

D. Vous persistez donc à dire que l'on a commandé le feu ?

R. Oui, on a dit : Apprêtez vos armes, en joue, feu !

D. Il résulte de la déposition de M. le lieutenant-colonel Desmarest et de M. le commandant Gobert que c'est au moment où l'on a crié : Voilà la mobile, que l'on a fait feu.

R. On a commandé le feu.

D. Vous persistez à ne pas vouloir faire connaître celui qui a commandé le feu ?

R. Je ne le connais pas, et si je le connaissais, je ne le dirais pas.

D. Savez-vous si votre coup a porté ?

R. Je l'ignore ; dans tant de coups, je ne puis le savoir.

D. Combien de coups a-t-il été tiré ?

R. Sept ou huit environ.

D. Il paraît qu'il y a eu deux décharges ?

R. Une seule, seulement la décharge n'a pas été instantanée, ce qui a pu faire croire à une double décharge.

D. Lebelleguy vous signale comme étant rentré dans le poste et ayant plongé votre baïonnette dans la poitrine du général.

R. C'est faux.

D. Il annonce que vous vouliez rester pour fusiller le commandant Gobert, qui était sous le lit-de-camp.

R. C'est faux.

M. LE PRÉSIDENT : Allez vous asseoir.

M. Mouton, lieutenant-colonel de la garde mobile, rend compte des circonstances. Il a eu connaissance de l'assassinat. Il se trouvait avec M. de Ludre à la barrière de Fontainebleau. On parlementa, mais vainement, avec les insurgés pour obtenir la remise du général et de son aide-de-camp. Le colonel Thomas ordonna que la colonne se retirât à la barrière Saint-Jacques et que l'on ferait part de ce qui se passait au général Cavaignac. Lorsque nous étions à la barrière, M. le maire et deux habitants y vinrent, Bussière était de ce nombre, il protesta d'intentions favorables au général, et promit qu'il reviendrait s'il arrivait malheur. Quelques minutes après Bussière vint, tout ému, annoncer l'assassinat et se mit à ma disposition.

Girard, ancien militaire, a protégé le commandant Desmarest. Il signale Gautron comme ayant menacé le commandant d'un payé.

Le témoin Duvivier a vu Goué au bas de l'escalier du Grand-Salon en faction ; il ne paraissait pas offensif. Il n'a pas vu cet accusé au grand poste. Choppart conduisait l'aide-de-camp. Il a vu arracher l'épaulette de ce dernier par un individu qui n'est pas là.

Doul a vu Luc le 24 à la barricade de la barrière d'Italie, dirigeant l'érection de la barricade. Bresson a remis l'épaulette du général, le lundi 26, entre les mains du juge d'instruction, disant qu'il l'avait trouvée.

Beaudot, témoin, était de garde au grand poste lorsqu'on amena le commandant Desmarest. Il sortit avec Giron et deux autres pour le protéger. Entré dans le poste, la foule voulait que le commandant donnât un ordre à son bataillon pour faire mettre bas les armes ; il ne voulut pas ; il a vu le général et l'aide-de-camp. Le caporal de sapeurs-pompiers voulait qu'on entraîna le général dans les prés pour le fusiller.

L'audience est levée.

Algérie.

Nous avons reçu samedi le courrier d'Afrique du 25. On lit dans le *Moniteur Algérien* :

Une opération heureuse par ses résultats et remarquable par son caractère tout pacifique, vient d'être accomplie entre les Deux-Chott, au sud-ouest de Mascara, par M. le colonel Maissiat, commandant de cette subdivision.

M. le colonel Maissiat, ayant bien constaté les fréquentes tentatives que faisaient les tribus insoumises des régions occidentales du Sersou pour enlever à notre cause les populations fidèles de leur voisinage, donna l'ordre aux Hammyanes Cheragha, qui étaient l'objet des principales intrigues de nos adversaires, de repasser le Chott-el-Chergui et de venir camper sur sa rive nord. Le but de ces ordres était de soustraire les Hammyanes-Cheragha à des influences hostiles et de les avoir assez dans la main pour en faire au besoin un instrument d'agression.

Travaillée déjà par les idées si contagieuses de l'insoumission et par l'ascendant religieux des marabouts, toutes les fractions des Hammyanes-Cheragha n'obéirent pas aux prescriptions de l'autorité française ; les Rezaïna surtout, dessinèrent leur velléité de défection en s'avancant plus encore vers le sud-ouest et en venant s'installer à Bou-Guern, à l'extrémité occidentale du Chott-al-Chergui.

Une démonstration énergique devenait nécessaire pour ramener cette importante fraction, et M. le général Pélissier, après avoir pris toutes les précautions prescrites par la prudence, la fit exécuter immédiatement.

Les goums de la Yacoubia se jetèrent vers le sud pour tourner les populations que l'on voulait atteindre ; puis une colonne de 800 hommes d'infanterie, de 250 chevaux réguliers et de 700 hommes de goud,

partit le 10 janvier de Mascara et se dirigea vers elles, sous le commandement du colonel Maissiat.

Dans la soirée du 13, le colonel quitta Merhoum, près de la source du Mekkerra, et ne tarda pas à apprendre que les dissidents qu'il cherchait, inquiétés par le mouvement des goums de la Yacoubia, avaient abandonné Bou-Guern et se repliaient vers la montagne appelée Beguira ou Benita. Ces indications changèrent sa direction première, et il put arriver au point du jour à Nouala, à 12 kilomètres au sud de Beguira, où il rencontra les premières tentes des Rezaïna.

Aucune collision n'éclata, la surprise fut grande et l'obéissance immédiate. M. le colonel Maissiat mit en route sur le champ toute la partie douteuse qu'il avait dans la main, vint bivouaquer avec elle à Takerkasa, et lui fit rejoindre le lendemain son infanterie, qui se trouvait à Taoudmoute. Tous les Rezaïna et les Akerna ont démenagé sur-le-champ et vont être établis en lieu sûr, entre Taoudmoute et Merhoum.

Le succès complet de ce mouvement, qui a été exécuté d'une manière rapide et secrète, aura un grand retentissement dans le pays, et nous permet de procéder contre les délinquants à une répression aussi régulière que si nous avions eu affaire à une de ces tribus du Tell, dont les intérêts sont si faciles à atteindre. La destitution du Caid a déjà été prononcée par M. le général Pélissier, et une amende facile dès aujourd'hui à percevoir, vient d'être frappée.

Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE. FRANCFORT-SUR-MAIN, 25 janvier. — L'ordre du jour est la discussion du chapitre de la Constitution intitulé : « Du conseil de l'empire. » La principale disposition est ainsi conçue :

« Paragraphe 1^{er} : Le conseil de l'empire se compose des plénipotentiaires des Etats allemands. »

« Chaque Etat ou chaque réunion d'Etats représenté dans la Chambre des Etats, nomme un membre du conseil de l'empire, excepté les quatre villes libres qui enverront un membre en commun. »

« La nomination des membres du conseil de l'empire se fera par le gouvernement des Etats et réunions d'Etats respectifs. »

Une motion de M. Wigard, tendant à faire rejeter le projet tout entier, a été écartée par 211 voix contre 200. Passant ensuite au vote sur les articles, le deuxième alinéa du paragraphe 1^{er} a été rejeté par 220 voix contre 175.

On a voté ensuite sur une proposition de MM. Arutz et consorts, tendant à remplacer cet alinéa par une disposition d'après laquelle le conseil de l'empire se composerait de douze membres choisis par les différents Etats, a été également rejetée par 206 voix contre 204.

Le reste du projet est adopté sans changement.

Avant la fin de la séance, M. Simon de Trèves présente une motion tendant à faire cesser l'arrestation préventive de M. Temme, élu membre de l'Assemblée nationale par le collège électoral de Neuss. L'Assemblée a rejeté la proposition de M. Simon, ainsi que l'ordre du jour motivé proposé par M. Beseler. Elle a adopté, par contre, la proposition de M. Robert Molh, tendant à ce que le gouvernement provisoire soit engagé, par l'organe du ministre de l'empire, à transmettre dans le plus bref délai les procès-verbaux relatifs à l'élection de M. Temme.

— Le *Bulletin des Lois de l'Empire* publie la loi suivante :

« Le vicaire de l'empire, en exécution de la résolution de l'Assemblée nationale du 8 janvier 1849, promulgue ce qui suit :

« Article unique. Toutes les maisons de jeu publiques seront fermées dans toute l'Allemagne à partir du 1^{er} mai 1849, et les contrats formés avec les fermiers des jeux devront être résiliés. »

Guérison

prompte et sans mercure, des maladies

TANT ANCIENNES QUE NOUVELLES.

Le Rhumatisme, la Goutte et toutes les maladies de peau se dissipent en peu de jours, par un système dépuratif tout végétal. — S'adresser en confiance à la pharmacie, rue de Puzy, n. 6.

A. MEINEL, Gérant.

CHANOINE, imprimeur, à Lyon, 18, place de la Charité.